

Fiche de données de sécurité

A460W

Fiche du 29/01/2013, révision 3

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : A460W
Type de produit et emploi : Email céramique pour décoration

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :

Les Cousins SARL
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds
13782 Aubagne cedex
Tél. +33 4 42 82 26 26

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :

Centre Antipoison de Paris
Hôpital Fernand Widal
200, rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10
Tél. + 33 1 40 05 48 48

Personne chargée de la fiche de données de sécurité :
gestionfds@lescousins.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008) :

Toxicité aiguë, Catégorie 4
Toxicité aiguë, Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction,
Catégorie 1A
Toxicité /certains organes, Cat. 2

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique,
Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu
Aquatique, Catégorie 1

H332 : Nocif par inhalation
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire
à la fertilité.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour la santé
en cas d'inhalation prolongée
H400 : Très toxique pour les organismes
aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Toxique pour la reproduction,
Catégorie 1
Nocif
Toxique pour la reproduction,
Catégorie 3
Dangereux pour l'environnement

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes
pour l'enfant
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion
R62 : Risque possible d'altération de la fertilité

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut
entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.
R33 : danger d'effets cumulatifs

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H332 : Nocif en cas d'inhalation
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

A460W

1/6

Fiche de données de sécurité
A460W

Conseils de prudence :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation
- P260 : Ne pas respirer les poussières.
- P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
- P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- P303 : En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.
- P308 + P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin
- P391 :Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

8012-00-8 pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb

Etiquetage supplémentaire :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Nom chimique	N°CAS N°CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (règlement CE N°1272/2008)	Concentration (%)
Pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8 232-382-1 01- 2119582859- 15-0001	T-N ; R61-R20/22 R33-R62-R50/53	Repr. 1A ; H360Df Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H302 STOT RE 2 ; H373 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<=10
Kaolin	1332-58-7 310-12-76			>= 5 - <= 25

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Conseils généraux :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Consulter un médecin.
- Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance

En cas d'inhalation :

- Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

- Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution
- Enlever les lentilles de contact
- Protéger l'œil indemne.
- Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
- Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

- Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

A460W

2/6

Fiche de données de sécurité
A460W

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés :

Eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Moyens inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers résultants de la substance ou du mélange

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Précaution pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate

Emmener les personnes en lieu sûr.

Eviter la formation de poussières.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Balayer et enlever à la pelle.

Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Equipement de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Eviter la formation de particules respirables.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également la section 8 pour les dispositifs de protection individuels recommandés..

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Conservé dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	N°CAS N°CE	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
Pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8 232-382-1 01- 2119582859- 15-0001	TWA	0,15 mg/m ³		1998-05-05	98/24/EC1
Information supplémentaire :	Contraignantes					
		VME	0,5 mg/m ³	antimoine	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Certains ou tous ces composés sont classés C1, C2 ou C3 Valeurs limites indicatives					
		VME	0,1 mg/m ³	plomb	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Certains ou tous ces composés sont classés C1, C2 ou C3 Certains ou tous ces composés sont classés R1, R2 ou R3 Valeurs limites réglementaires contraignantes					
Kaolin	1332-58-7 310-12-76	VME	10mg/m ³		2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire :	Valeurs limites réglementaires contraignantes					

Fiche de données de sécurité

A460W

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :	
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Tenue de protection.
Protection des mains :	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection respiratoire :	En cas de formation de poussière, utiliser un respirateur avec filtre homologué. Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement nécessaire. Dans le cas où la concentration dépasse 10mg/m ³ le masque anti-poussière est recommandé.
Mesures d'hygiène :	Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Contrôles de l'exposition environnementale :	
Conseils généraux :	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur :	Poudre jaune pâle
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	6-8
Point de fusion/congélation :	>500°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	>1000°C
Inflammation solides/gaz :	Non inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs :	Non pertinent
Point éclair :	Non pertinent
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	Non pertinent
Hydrosolubilité :	Insoluble
Liposolubilité :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

9.2 Autres informations

Miscibilité :	N.A.
Liposolubilité :	N.A.
Conductibilité :	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance :	N.A.
Viscosité :	Non pertinent
Densité apparente :	1500-3000 kg/ m ³

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale :	Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation :	Estimation de la toxicité aiguë : 1,5 mg/l, poussières/brouillard, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée :	donnée non disponible
Corrosion cutanée/ irritation cutanée :	Selon la méthode OECD no. 404, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Fiche de données de sécurité
A460W

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Selon la méthode OECD no. 405, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	donnée non disponible
Information supplémentaire :	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit :

Evaluation Ecotoxicologique	
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique :	très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes A long terme.

Composants :

Frites, produits chimiques (contient du plomb)

Toxicité pour le poisson : CL50 : > 1.000mg/l, 96h , Poisson

Toxicité pour la daphnie et Les autres invertébrés Aquatiques. CE50 : > 100mg/l, 48h, Daphnie

Les autres invertébrés Aquatiques.

Toxicité pour les algues VI50 : > 1.000 mg/l, 72h, algues

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants :

Kaolin

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Produit :

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants :

Kaolin

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

Composants :

Kaolin

Répartition entre les compartiments Environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Produit :

Evaluation : Ce mélange contient des substance considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés :

Vider les restes
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

ADR 3077

IMDG 3077

IATA 3077

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

A460W

5/6

Fiche de données de sécurité
A460W

ADR	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (frittes, produits chimiques (contient du plomb))
IMDG	Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S. (frittes, produits chimiques (contient du plomb))
IATA	Environmentally hazardous substance, solid, N.O.S. (frittes, produits chimiques (contient du plomb), Mixture)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR	9
IMDG	9
IATA	9

14.4 Groupe d'emballage :

ADR	III, M7, 90, 9, (E), Marchandise emballée
IMDG	III, 9, F-A, S-F
IATA	956, III, 9

14.5 Risques environnementaux :

ADR	oui
IMDG	oui
IATA	oui

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

Pas d'information disponible.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC:

Type de bateau :	N/A
Catégorie de pollution :	N/A

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC – Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57)
--	--

Règlementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux installations classées)	96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9a Quantité 1 : 100t, Quantité 2 : 200t	Mise à jour : 2003
---	--	--------------------

Etat actuel de notification :

REACH :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
CH INV :	La formulation contient des substances listées dans l'inventaire Suisse.
US.TSCA :	Dans l'inventaire TSCA
DSL :	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
NZIoC :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
ENCS :	N'est pas inscrit dans l'inventaire.
ISHL :	N'est pas inscrit dans l'inventaire.
KECI :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
PICCS :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.
IECSC :	Listé ou en conformité avec l'inventaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.